

République Française
Département du Bas-Rhin

**Commune
de
GERSTHEIM**



1 rue Reuchlin 67150 GERSTHEIM
Tél. 03.88.98.30.20
Fax 03.88.98.43.26
Email : mairie@gerstheim.fr

DGS

AVIS

DECISION RELATIVE A L'AFFECTATION DU PRODUIT DE LA CHASSE POUR LA PERIODE 2015-2024

Par délibération n°DCM2014-048 du 8 septembre 2014, affichée en mairie et publiée sur le site internet de la commune le 10 septembre 2014, le conseil municipal de Gerstheim a décidé de renoncer à percevoir le produit de la chasse pour la période 2015-2024, ainsi qu'à la consultation des propriétaires prévue par l'article 7 du cahier des charges type de la chasse, arrêté par le préfet de la région Alsace et du Bas-Rhin le 8 juillet 2014.

Cette renonciation a été décidée en application de l'article 7-3 du même cahier des charges.

Cet article prévoit que les propriétaires souhaitant se réserver l'exercice du droit de chasse doivent en donner avis à la commune un délai de 10 jours à compter de la publication de cette décision, soit ***jusqu'au 20 septembre 2014 au plus tard.***

Le présent avis a été affiché à la porte de la mairie le 10 septembre 2014.

Fait à Gerstheim, le 10 septembre 2014

Le Maire,

Laurence MULLER BRONN